

## Sekundarschule

À la «Sekundarschule» les élèves ayant des connaissances et aptitudes diverses peuvent apprendre ensemble plus longtemps. La «Sekundarschule» prépare les élèves aussi bien à une formation professionnelle qu'à un passage au second cycle du lycée d'une durée de trois ans. Dès le début l'enseignement présente des standards dignes du «Gymnasium» et comprend les classes 5 à 10. La «Sekundarschule» entretient une collaboration obligatoire avec au moins un second cycle de lycée.

## Förderschule

Les élèves qui en raison d'handicaps ou de difficultés d'apprentissage ont besoin d'un soutien pédagogique spécialisé peuvent sur demande de leurs parents fréquenter des «Förderchulen» (écoles de soutien).

- ▶ Apprendre
- ▶ langage
- ▶ développement émotionnel et social
- ▶ voir
- ▶ écouter et communiquer
- ▶ développement intellectuel
- ▶ développement physique et moteur.

## Sekundarstufe II

La «Sekundarstufe II» (cycle secondaire II) permet de prolonger le travail de formation et d'enseignement du cycle secondaire I et de l'élargir. Il est composé d'une filière d'enseignement général (gymnasiale Oberstufe) et d'une filière professionnelle (Berufskolleg).

## Gymnasiale Oberstufe

Dans une «Gymnasiale Oberstufe» (second cycle du lycée d'une durée de trois ans) les élèves poursuivent leur enseignement général. En Rhénanie du Nord-Westphalie on peut fréquenter le second cycle du lycée dans un lycée, une «Gesamtschule» ou un «berufliches Gymnasium» (lycée professionnel).

À la fin de ce second cycle du lycée on obtient une «Allgemeine Hochschulreife» (équivalent du bac français) en réussissant l'«Abitur». Il est également possible d'obtenir une «Allgemeine Hochschulreife» dans un lycée professionnel en liaison avec un diplôme professionnel. Avec l'«Abitur» on peut s'inscrire comme étudiant/étudiante dans des «Fachhochschulen» (écoles supérieures) et universités.

## Berufskolleg

Au «Berufskolleg» les élèves peuvent suivre des formations professionnelles qui leur offrent

- ▶ une orientation professionnelle
- ▶ une préparation à un métier ou à des études
- ▶ un diplôme professionnel ou
- ▶ une formation professionnelle continue.

Parallèlement il est possible dans toutes les filières du «Berufskolleg» d'acquérir ou de rattraper des diplômes d'enseignement général allant jusqu'à l'«Abitur».

## Pour de plus amples informations

Pour de plus amples informations veuillez-vous adresser aux écoles, aux inspections académiques et aux «Bezirksregierungen» et consulter le site Internet: [www.schulministerium.nrw.de](http://www.schulministerium.nrw.de)

Vous trouverez la personne à contacter dans votre commune au: [www.kommunale-integrationszentren-nrw.de](http://www.kommunale-integrationszentren-nrw.de)



## Mentions légales

Publication du Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen  
Völklinger Straße 49 • 40221 Düsseldorf  
Telefon +49-211-5867-40 • Telefax +49-211-5867-3220  
poststelle@msw.nrw.de • www.schulministerium.nrw.de  
Photo: Picture-Factory, Fotolia.com  
MSW 1/2015

Imprimé sur papier recyclé à 100%

## Le système scolaire en Rhénanie du Nord-Westphalie expliqué simplement



## Information et conseil

Il existe un large éventail de possibilités scolaires en Rhénanie du Nord-Westphalie qui offrent à tous les enfants et les jeunes de grandes chances de s'instruire selon leurs capacités et leurs aptitudes. Cette brochure vous en offre une vue d'ensemble. Vous trouverez des informations plus détaillées dans les écoles, les inspections académiques et les «Bezirksregierungen» (présidences régionales). Les personnes issues de l'immigration peuvent s'adresser aux «Integrationszentren» (centres d'intégration) de leurs communes. Ceux-ci prodiguent leurs conseils en particulier au niveau des transitions entre les niveaux d'enseignement – depuis la crèche jusqu'au passage de l'école à la vie active en passant par l'école primaire.

Vous trouverez ici les personnes à contacter dans votre commune:

[www.kommunale-integrationszentren-nrw.de](http://www.kommunale-integrationszentren-nrw.de)

Des informations plus complètes sur le système scolaire en Rhénanie du Nord-Westphalie sont disponibles sur:

[www.schulministerium.nrw.de](http://www.schulministerium.nrw.de)



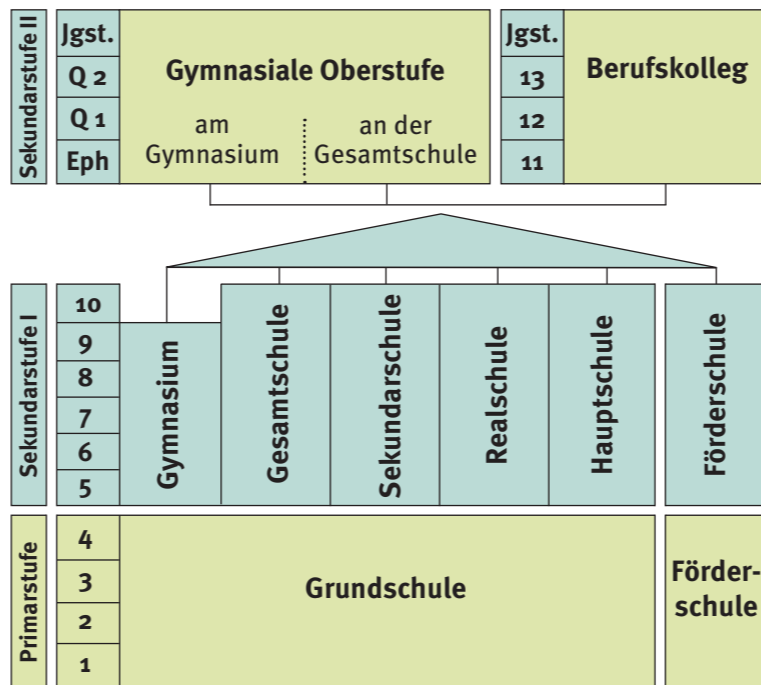
## La scolarité obligatoire

En Rhénanie du Nord-Westphalie la loi sur l'éducation stipule qu'un enfant doit être scolarisé jusqu'au 30 septembre de l'année de ses six ans. La nouvelle année scolaire commence toujours en été. Les enfants et les jeunes vont à l'école au moins pendant dix ans. Tout d'abord ils fréquentent la «Grundschule» (école primaire) de la 1ère à la 4ème classe. Ensuite ils fréquentent les classes de 5 à 10 d'une «weiterführende Schule» (école secondaire). Jusqu'à la fin de l'année scolaire où ils auront 18 ans ou bien après avoir achevé avec succès leur «Sekundarstufe II» (cycle secondaire II) les jeunes doivent fréquenter soit une école professionnelle soit la «gymnasiale Oberstufe» (second cycle du lycée).

## Soutien pédagogique particulier

Certains et certaines élèves ont besoin d'un soutien particulier en raison d'un handicap ou de difficultés d'apprentissage. Ces élèves ont droit à ce que l'on appelle une «sonderpädagogische Förderung» (soutien pédagogique particulier). Ils/elles obtiennent ce soutien dans des écoles ordinaires spécialisés ou dans des «Förderschulen» (école de soutien). En principe les parents doivent avoir la possibilité de choisir.

## Le système scolaire en Rhénanie du Nord-Westphalie



## Grundschule (cycle primaire)

La formation scolaire d'un enfant débute à la «Grundschule». Elle comprend les classes allant de 1 à 4. Les enfants sont soutenus personnellement dès le début en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts. On leur transmet des connaissances de base, des capacités et du savoir-faire ainsi que des valeurs.

## Sekundarstufe I (cycle secondaire I)

Le cycle secondaire I se base sur l'école primaire. En Rhénanie du Nord-Westphalie les écoles suivantes ont un cycle secondaire I:

- ▶ die **Hauptschule** (classes de 5 à 10)
- ▶ die **Realschule** (classes de 5 à 10)
- ▶ das **Gymnasium** (lycée) (classes de 5 à 9)
- ▶ die **Gesamtschule** (classes de 5 à 10)
- ▶ die **Sekundarschule** (classes de 5 à 10).

## Hauptschule

La «Hauptschule» transmet aux élèves une culture générale de base. L'enseignement est très axé sur la pratique et prépare tout particulièrement à une formation professionnelle. Les élèves apprennent à connaître les exigences du monde du travail lors de stages pratiques. De plus ces stages ainsi que le «Lernbereich Arbeitslehre» (matière apprentissage) les préparent à choisir un métier et une formation professionnelle.

## Realschule

La «Realschule» transmet une culture générale élargie et des bases pour une formation professionnelle et scolaire ultérieure. En cours on encourage les capacités et aptitudes pratiques et théoriques de manière équivalente. En conséquence les cours sont axés sur la pratique mais offrent également des points de vue scientifiques.

## Gymnasium

Le «Gymnasium» transmet une culture générale approfondie. Les élèves acquièrent des connaissances et des aptitudes qui constituent des critères pour faire des études supérieures ou une formation professionnelle de haut niveau. On y trouve une formation continue aussi bien le cycle secondaire I (classes 5 à 9) que le second cycle du lycée de trois ans (cycle secondaire II).

## Gesamtschule

La «Gesamtschule» permet d'accéder grâce à un système d'enseignement différencié à une formation professionnelle et à des études universitaires. A la «Gesamtschule» les élèves ayant des facultés d'apprentissage différentes apprennent ensemble. Les élèves n'y sont pas classés dans diverses filières comme à la «Hauptschule», à la «Realschule» ou au «Gymnasium». Pour tenir compte des différentes aptitudes et capacités des élèves, il existe deux niveaux d'enseignement dans certaines matières (niveau de base et niveau élargi. Dans la «Gesamtschule» on trouve la «Sekundarstufe I» (cycle secondaire I) (classes 5 à 10) et le second cycle du lycée d'une durée de trois ans («Sekundarstufe II») (cycle secondaire II).